MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat : FR06ZZZ599168

Type de contrat : ALSH de Kerdreiz / Accueils périscolaires / Service du restaurant scolaire

En signant ce formulaire de mandat, vous **autorisez (**A) la Ville de Paimpol (ALSH de Kerdreiz / Accueils périscolaires / Service du restaurant scolaire) à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la Ville de Paimpol (ALSH de Kerdreiz / Accueils périscolaires / Service du restaurant scolaire).
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

FR06ZZZ599168

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER	DESIGNATION DU CREANCIER
Nom, prénom : Adresse : Code postal : Ville : Pays :	Nom : Ville de Paimpol Adresse : 10, rue Pierre Feutren BP 92 Code postal : 22502 Ville : PAIMPOL cedex 2 Pays :

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN) | IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

Type de paiement : Paiement répétitif mensuel

Signé à :

Le (JJ/MM/AAAA) :

Signature :

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :

Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel :

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par la Ville de Paimpol (ALSH de Kerdreiz / Accueils périscolaires / Service du restaurant scolaire). En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec la Ville de Paimpol (ALSH de Kerdreiz / Accueils périscolaires / Service du restaurant scolaire).